

848

1988

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

REVISION DU PROJET

PAYS SENEGAL

TITRE DU PROJET Fonds National d'Aide aux Initiatives de Bases
(F.A.I.B.)

NUMERO DU PROJET

. SEN/85/002/C/01/99	CIP
. SEN/85/002/B/46/99	LDC
. SEN/85/002/B/16/99	SPR

Le projet ci-dessus mentionné est amendé comme indiqué et pour les raisons spécifiées dans ce document.

Les apports du PNUD sont modifiés comme suit :

- Apports antérieurs du PNUD :

. CIP	SEN/85/002/C/01/99	US\$	23.500
. LDC	SEN/85/002/B/46/99	US\$	50.000
. SPR	SEN/85/002/B/16/99	US\$	50.000

- Apports révisés du PNUD :

. CIP	SEN/85/002/C/01/99	US\$	213.500
. LDC	SEN/85/002/B/46/99	US\$	50.000
. SPR	SEN/85/002/B/16/99	US\$	50.000

- Contribution du PNUD :

Augmentation. US\$ 190.000

Approuvé au nom du Gouvernement

Date



Approuvé au nom du Programme des Nations Unies pour le Développement

15 JAN. 1988

Date

PARTIE I - JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Objectif et Stratégie de développement

L'objectif de développement servi par le présent projet est la promotion des initiatives de base, en vue d'une participation effective des collectivités de base au processus de développement national.

Tant au Sénégal que dans bien d'autres pays en développement, l'expérience des dernières décennies a mis en évidence le fait que les politiques nationales de développement ne peuvent pleinement réussir que si les populations les plus directement concernées à la base participent le plus activement possible aux objectifs nationaux de développement et y apportent la plénitude de leurs ressources humaines et de leurs initiatives.

Le manque de ressources financières et techniques disponibles et les difficultés pour les populations marginalisées d'y accéder sont parmi les raisons majeures qui empêchent les collectivités de base d'apporter des solutions créatrices et authentiques aux problèmes qui les concernent de près. Or les nombreuses expériences de développement à la base ont démontré que de faibles montants, injectés à bon escient et suivis d'assistance technique, peuvent entraîner la mobilisation de ressources complémentaires considérables tant humaines que financières de la part d'autres sources d'assistance. Avec peu de ressources, l'on peut en effet répondre aux initiatives de base émanant de collectivités telles que : villages, associations, groupements de personnes, structures pré-coopératives, campements transhumant, groupes d'artisans et autres regroupements locaux. Ce type de programme réussit dans la mesure où il répond aux besoins réellement ressentis et formulés par ces collectivités et renforce leurs capacités d'innovations et d'auto-développement endogène et participatif.

Même lorsque les grands programmes de modernisation et de mise en valeur des ressources nationales aboutissent au niveau du pays aux taux de croissance économique escomptés, les populations les plus désavantagées en bénéficient souvent le moins. Une question difficile, qui concerne tous les partenaires du développement, est donc celle de savoir

.../.

comment atteindre ces populations qui se trouvent, par ailleurs, particulièrement confrontées aux problèmes causés par les bouleversements économiques et sociaux liés aux efforts de modernisation. En raison même de leur grande pauvreté, de leur éloignement géographique des centres de décisions et de leur isolement social, ces groupes de population bénéficient jusqu'à présent le moins de l'effort national de développement.

Le Chef de l'Etat et le Gouvernement du Sénégal, particulièrement sensibles à cet état de fait, ont maintes fois exprimé leur volonté de développer des programmes en faveur des groupes de population les plus démunis. Forts de cette volonté politique, les Ministères les plus directement concernés par le développement à la base, notamment le Ministère du Développement Social, ont déployé des efforts significatifs non seulement pour faire bénéficier les populations les plus déshéritées des acquis de cette croissance, mais aussi et surtout pour encourager ces populations à apporter leur pleine participation à un processus de revitalisation des collectivités de base. Dans leur recherche de nouvelles politiques d'intervention, il leur a notamment paru nécessaire d'associer à cet objectif les organisations non gouvernementales présentes au Sénégal.

Les ONGs ont en effet pris, depuis plusieurs années, une importance accrue dans ce processus de revitalisation à la base. Il y a lieu de les y engager encore davantage, utilisant toutes leurs ressources et toutes leurs potentialités. Ceci est particulièrement vrai pour les ONGs les plus proches des communautés de base qui ont démontré leur capacité de mener à bien des projets novateurs, avec un mode d'approche plus adapté aux conditions particulières de ces communautés.

De plus, de nombreuses ONGs s'efforcent d'assister le Gouvernement dans son effort de revitaliser les communautés de base, et de promouvoir des activités de développement participatif.

L'existence d'une association d'ONGs rassemblées au sein du CONGAD (Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement), et encouragée par le Gouvernement, représente dans ce contexte un élément nouveau dans l'ensemble des initiatives prises en faveur des plus démunis.

.../.

1.2. Contribution attendue du projet

La promotion des initiatives de base, et le développement à cette fin d'une coopération avec les ONGs, passent par la conception et la mise en place de mécanismes appropriés.

Le développement de la coopération avec les ONGs passe en particulier par une meilleure connaissance des buts qu'elles poursuivent, de leur organisation, de leur mode d'intervention et de leurs activités sur le terrain.

Le développement des initiatives de base suppose en outre la mise en place d'un dispositif de promotion particulier assorti de financements spécifiques.

En réponse à ces besoins, le PNUD s'est engagé à soutenir la création et la mise en place d'un Fonds National d'Aide aux Initiatives de Bases (FAIB), objet du présent projet, qui aura pour finalité de promouvoir les initiatives de base, grâce au financement et du suivi de micro-projets de développement participatif à la base. Il s'est également engagé à promouvoir à cette fin la coopération avec les ONGs, grâce à la mise en place de systèmes d'information et de mécanismes de participation appropriés.

Ces objectifs, inscrits dans le Quatrième Programme et conforme aux orientations générales définies par le PNUD en ce domaine, seront donc poursuivis sur la base du présent projet.

Le Gouvernement assurera l'entière responsabilité de la mise en oeuvre de ce projet, telle que décrit dans le présent document. Il exercera pendant toute la durée du projet, les contrôles nécessaires à sa bonne exécution, tant que le plan technique, qu'administratif et financier, et conformément aux dispositions contenues dans les annexes I à VI.

.../.

ELEMENTS DU PROJET	CRITERES DE SUCCES	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
<p>II.A OBJECTIFS DIRECTS</p> <p>II.A/1 Objectifs direct n°1</p> <p>Renforcer la coopération entre le Gouvernement et les ONGs dans le domaine de la promotion des initiatives de base.</p>	<p>Mise en place d'un système d'information vivant et développement du partenariat.</p>	<p>Les informations échangées, les réunions tenues et les orientations conjointement définies.</p>	<p>Volonté de collaboration entre tous les partenaires.</p>
<p>II.B/1 Produits</p> <p>- Une banque de données sur l'activité des ONGs accessible à l'ensemble des partenaires (Administration, ONGs, Bailleurs de Fonds).</p> <p>- Trois forums organisés sur les thèmes suivants :</p> <p>a) Système de collecte et dissémination d'informations</p>	<p>Facile à utiliser. Participation de l'Administration, des ONGs et des Bailleurs de Fonds.</p> <p>Meilleure articulation et coordination des actions à la base.</p> <p>Meilleure articulation entre les initiatives à la base et les stratégies nationales de développement.</p>	<p>La banque de données et l'information disséminée.</p> <p>Les recommandations formulées à l'issue des forums.</p>	<p>-"</p> <p>-"</p>
<p>b) Programmes thématiques prioritaires</p> <p>c) Renforcement de la capacité des ONGs au plan de la coordination et du suivi de leurs programmes.</p>			

ELEMENTS DU PROJET	CRITERES DE SUCCES	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
<p>II.A/2 Objectifs direct n° 2</p> <p>Mettre en place un Fonds d'Aide aux Initiatives de Base (FAIB) et sa structure opérationnelle.</p> <p>II.B/2 Produits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des structures d'intervention opérationnelles (Comité de gestion, Secrétariat exécutif). - Des instruments juridiques adaptés et des procédures d'intervention clairement définies. 	<p>Mécanismes d'approbation et de financement des initiatives simples et efficaces.</p> <p>Mise en place effective du Comité de gestion et du Secrétariat exécutif.</p> <p>Le FAIB dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de statuts ; - de contrats type (FAIB/ONGs) ; - de requêtes types ; - des critères d'éligibilité au Fonds ; - de système de suivi et évaluation. 	<p>Rapports d'activité du FAIB, rapport d'évaluation.</p> <p>Procès-verbaux des réunions du Comité et programme de travail adopté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statuts, contrats type, requêtes type ; - Critères définis ; - Système de suivi et évaluation. 	<p>Continuité dans les orientations qui tendent vers une politique de développement endogène et participatif.</p> <p>Soutien technique et administratif de tous les partenaires.</p>

997
Q3

ELEMENTS DU PROJET	CRITERES DE SUCCES	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
<p>II.D APPORTS</p> <p>II.D/1 Apports du Gouvernement</p> <p>II.D/1.1 Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Coordonnateur national - 2 Fonctionnaires nationaux - 1 Secrétaire. <p>II.D/1.2 Locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des locaux climatisés fonctionnels pour la mise en des équipements et la formation des enquêteurs. <p>II.D/1.3. Divers</p> <p>Frais de téléphone, de poste d'électricité et divers.</p>	<p>L'ensemble des fonctionnaires nationaux est mis en place dans les délais impartis.</p> <p>Les locaux sont disponibles à temps et sont fonctionnels.</p> <p>Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement du projet sont mises en place.</p>	<p>Rapports périodiques du projet. Visites de contrôle.</p> <p>Rapports périodiques du projet Installation effective des équipements qui auront été achetés.</p> <p>Rapport du projet.</p>	<p>Disponibilité du personnel national.</p>

ELEMENTS DU PROJET	CRITERES DE SUCCES	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
<p>II.D/2 Apports du FNLD</p> <p>II.D/2.1 Personnel</p> <p>a) 1 expert en logiciel (12 h/m)</p> <p>b) Consultants - en formation des enquêteurs - pour mission d'identification.</p> <p>c) Enquêteurs</p> <p>d) Personnel support administratif : N 1 assistant administratif.</p> <p>e) Budgets pour voyages intérieurs.</p> <p>f) Formation de groupe et voyages d'études.</p>	<p>L'expert a été mis en place dans les délais impartis. Ses prestations sont conformes aux tâches qui lui ont été assignées.</p> <p>Les consultants requis ont pu être recrutés à temps. Les prestations rendues sont conformes aux termes de référence des missions.</p> <p>La collecte et le traitement des données nécessaires auront été réalisés efficacement.</p> <p>Un ensemble cohérent de séminaires pour la formation du personnel national et les enquêteurs.</p>	<p>Rapports substantifs</p> <p>Rapports fournis à l'issue de ces missions.</p> <p>Rapport sur le déroulement et l'auto-évaluation des séminaires. Séminaires organisé selon le plan prévu. Rapports d'activités du projet.</p>	<p>Difficulté de trouver l'expert à temps voulu.</p> <p>Difficulté de trouver les consultants qualifiés en temps voulu.</p>

DB3

ELEMENTS DU PROJET	CRITERES DE SUCCES	MOYENS DE VERIFICATION	FACTEURS EXTERNES
<p>g) Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipements fongibles (2.000 US\$) - équipements non fongibles (33.000 US\$) <ul style="list-style-type: none"> . 1 Ordinateur TX avec écran monochrome . 1 Imprimante EPSON EX 1000 . 1 Onduleur IMM.NELEC MICRO - siat 'oo . 1 Logiciel Serie Assistant . 1 tape back up . 1 Packet radio . 1 Petit ventilateur . 1 Housse de protection . Divers pièces de rechange ordinateur, 250 disquettes 360 K (3200 x 2500) . Mobilier de bureau . 2 Climatiseurs. <p>h) Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien - publication - divers. 	<p>Trois (3) bureaux adéquats mis à la disposition du projet pour la bonne réalisation des objectifs dudit projet.</p>	<p>Rapport du projet et des experts.</p>	
	<p>Une logistique adéquate aura permis au projet de fonctionner efficacement.</p>	<p>Rapport du projet</p>	

PROJECT NUMBER : SEN/85/002/C/01/99 | SHADOW BUDGET
 PROJECT TITLE : FONDS NATIONAL D'AIDE AUX INITIATIVES DE BASE

PROJECT BUDGET COVERING UNDP CONTRIBUTION (in U.S. dollars)

PROJECT COMPONENTS	TOTAL AMT M/M	1987 AMT M/M	1988 AMT M/M
*010 PROJECT PERSONNEL			
*11 Experts:			
011-001 CONSULTANTS	70,000		70,000
	7.0		7.0
011-002 CONSULTANTS ENQUETES	25,000		25,000
	5.0		5.0
011-003 CONSULTANTS(mission d'identif)c	23,500	23,500	
	2.0	2.0	
11-99 Subtotal (*)	118,500	23,500	95,000
	14.0	2.0	12.0
*13 Admin support personnel:			
013-000 SUPPORT ADMINISTRATIF	12,000		12,000
13-99 Subtotal (*)	12,000		12,000
*15 Official travel:			
015-000 DEPLACEMENT PERSONNEL	5,000		5,000
15-99 Subtotal (*)	5,000		5,000
*17 National Professionals:			
017-001 ENQUETEURS	6,000		6,000
17-99 Subtotal (*)	6,000		6,000
019 COMPONENT TOTAL (**)	141,500	23,500	118,000
	14.0	2.0	12.0
*030 TRAINING			
032 000 FORMATION DE GROUPE	6,000		6,000
033 000 VOYAGES D'ETUDE	6,000		6,000
039 COMPONENT TOTAL (**)	12,000		12,000
*040 EQUIPMENT			
041 000 EQUIPEMENT FONGIBLE	5,000		5,000
042 000 EQUIPEMENT NON FONGIBLE	40,000		40,000
049 COMPONENT TOTAL (**)	45,000		45,000
*050 MISCELLANEOUS			
051 000 DIVERS ET IMPREVVIS	10,000		10,000
052 000 RAPPORTS	5,000		5,000
059 COMPONENT TOTAL (**)	15,000		15,000
099 BUDGET TYPE TOTAL (***)	213,500	23,500	190,000
	14.0	2.0	12.0
999 UNDP TOTAL (***)	213,500	23,500	190,000
	14.0	2.0	12.0

III.B CONTRIBUTION DU PNUD SUR FONDS LDC

PAYS : SENEGAL

NUMERO DU PROJET : SEN/85/002/B/46/99

TITRE DU PROJET : Fonds National d'Aide aux Initiatives de Bases (FAIB)

LIGNES BUDGETAIRES	TOTAL	1988	1989
20. Sous-contrat (Micro-projets)	50.000	25.000	25.000
99. TOTAL PROJET	<u>50.000</u>	<u>25.000</u>	<u>25.000</u>

ANNEXE 1CONTEXTE JURIDIQUE

Les obligations respectives du Gouvernement, du Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'Agent d'exécution sont définies dans l'appendice 1. intitulé "Responsabilités générales du Gouvernement, du PNUD et de l'Agent d'exécution définies dans l'accord de base signé le 4 juillet 1987.

ANNEXE 2CADRE INSTITUTIONNEL

Le projet sera placé sous la responsabilité du Ministère du Développement Social, Département ministériel chargé de son exécution. La Direction du Développement Communautaire (DDC) sera chargée de la mise en oeuvre du projet et le Directeur de la DDC de la supervision de l'ensemble de ses activités.

Le Gouvernement et le PNUD conviennent par ailleurs de mettre en place un Fonds national d'Aide aux Initiatives de Base (FAIB) dont les statuts seront approuvés par les deux parties et annexés au présent document (Annexe VI). Il est par ailleurs convenu qu'au vu des résultats atteints à l'issue des deux premières années d'activités du Fonds, le Gouvernement pourra décider de l'institutionnalisation du FAIB, dont l'existence juridique reposera dans l'intervalle sur les engagements pris par les deux parties au titre du présent document et de ses annexes (Annexe I à VI).

Le FAIB sera placé sous la tutelle de la Direction du Développement Communautaire (DDC). Il comprendra un Comité de Gestion et un Secrétariat exécutif (voir organigramme en annexe).

Le Comité de Gestion sera présidé par le Directeur de la DDC et aura pour membres un représentant du Ministère du Plan, un représentant du PNUD, un représentant du CONGAD et, en tant que de besoin, selon les dossiers examinés, des représentants des ministères techniques concernés. Des représentants d'autres sources d'assistance pourront être appelés à siéger au Comité de Gestion, dans l'hypothèse de son élargissement souhaitable à d'autres bailleurs de fonds.

Le Comité de Gestion orientera les activités du Fonds (Programme de travail, critères d'éligibilité, système de suivi-évaluation rejet ou renvoi) et rendra compte périodiquement de ses activités (Rapport annuel).

Le Secrétariat Exécutif sera une cellule légère ayant pour mission de préparer et d'exécuter les décisions du Comité de Gestion et de contrôler l'utilisation des fonds. Le Directeur adjoint de la DDC sera le Secrétaire Exécutif du FAIB.

La structure opérationnelle du FAIB reposera sur les services extérieurs du Ministère (Comités locaux et départementaux de développement) et sur le réseau des ONGs appelées à collaborer avec le FAIB (voir organigramme en annexe).

Les communautés de base sollicitant le financement d'un projet présenteront leur requête aux comités locaux de développement. Elles pourront à cet effet se faire assister par une ONG (ces dernières seront par ailleurs invitées à appuyer le processus d'identification/formulation des projets). Ces requêtes seront examinées par les comités locaux puis départementaux de développement qui les examineront sous l'angle de l'éligibilité au financement du FAIB, de leur comptabilité avec les programmes et projets de développement locaux et de leur degré de cohérence interne. Les requêtes satisfaisants à ces critères seront transmises avec avis favorable au FAIB.

Le Comité de Gestion du FAIB approuvera, rejettera ou renverra pour complément d'information les requêtes reçues. Les projets approuvés seront confiés pour exécution à une ONG. Le FAIB pourra à cet effet solliciter une ou plusieurs ONGs et s'appuiera notamment à cet effet sur le CONGAD, dont il sollicitera les avis.

Les ONGs chargées de l'exécution d'un projet seront liées au FAIB par un contrat d'exécution, qui prévoiera les droits et obligations des parties et précisera, entre autres, les modalités de contrôle auxquelles elles devront se soumettre dans le cadre de l'exécution de chaque contrat (contrôles techniques, administratifs et financiers).

Le financement des opérations du FAIB sera garanti par le présent projet, d'autres sources de financement extérieures pouvant par ailleurs être amenées à renforcer les ressources mises à sa disposition.

Les financements garantis par le PNUD seront regis par les dispositions de l'annexe V (Dispositions financières et comptables). Chaque projet présenté au FAIB fera l'objet d'une demande d'avance de fonds distincte, dont le déblocage interviendra sur requête expresse du Secrétariat Exécutif du FAIB et présentation des pièces justificatives (Décision prise par le Comité de gestion et contrat d'exécution FAIB-ONG).

L'exécution du présent projet sera d'une façon générale régie par la procédure des avances de fonds. Les avances relatives aux projets soumis au FAIB et aux contrats d'exécution y relatifs seront identifiées comme telles. Un calendrier d'avances distinct sera donc présenté au PNUD pour les projets soumis à l'examen du FAIB.

ORGANIGRAMME DU F.A.I.B.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
(MDS)

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
(DDC)

Direction de tutelle
Directeur de la DDC
Directeur National du
Projet et Président
du FAIB

F.A.I.B.

Statut défini par le
document de projet en
attendant son institu-
tionalisation éventuelle

COMITÉ DE GESTION
PRÉSIDENT : Directeur DDC
MEMBRES : MPC (1)
 PNUD
 CONGAD

- . Oriente les activités du Fonds
- . Approuve les projets soumis au Fonds
- . Rend compte des activités du Fonds (rapport annuel)
(élargissement éventuel ultérieur à d'autres bailleurs de fonds sur base réunions.

SECRETARIAT EXÉCUTIF
Directeur Adjoint du DDC

Prépare et exécute les décisions du Comité de gestion.

(1) Autres ministères techniques selon la nature du dossier soumis.

**STRUCTURE OPERATIONNELLE
DU FAIB**

**FAIB
SECRETARIAT EXECUTIF**

CONGAD

ONG

**COMMUNAUTE
DE BASE**

Etablira les formulaires
type de requête

Recherche d'ONGs
Partenaire
Rôle de Conseiller

ONGs

- ONG poursuivant un but d'intérêt général national ou inter-national agréé par le Gouvernement
- Identification des projets
- Formulation et soumission requête au nom de la communauté
- Exécution par ONG sur la base d'un contrat d'exécution FAIB/ONG

Communauté de base

- Communauté villageoise
groupement de jeunes, de femmes ou mixte, association villageoise coopérative.

- Le contrat doit prévoir :
Réalisation du projet, rapport d'exécution, mécanisme de contrôle physique et financier de l'exécution du projet.

- Les communautés villageoises si elles en ont la capacité peuvent, formuler des requêtes agréées par les comités local et départemental qui les transmettront au Secrétariat Exécutif du FAIB.